

Décision portant nomination du Président et
certains Membres du Conseil National de Régulation.

Le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution du 20 juillet 1991;

VU La Loi N°99-019 du 11 juillet 1999 relative aux T élécommunications, notamment en son article 7, paragraphes 2 et 3;

DECIDE

ARTICLE 1er : Sont nommés Président et Membres du Conseil National de Régulation :

- **Président** : Monsieur MOUSTAPHA OULD CHEIKH MOHAMEDOU
- **Membres** : Messieurs
 - 1 - ISSELMOU OULD MOHAMED
 - 2 - DAH OULD HMEDDANE

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée au Journal Officiel

Nouakchott le,.....

MAAOUYA OULD SID'AHMED TAYA